



IZON

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le **25 MAI 2022**
ID : 033-213302078-20220524-202244-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2022

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	17 Mai 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	24 Mai 2022
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M. de LAUNAY
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM		X		M. PRUVOST
SARRAZIN Anne-Marie, CM		X		Mme CARO
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM		X		Mme GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme FLOIRAT-RATTE
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM		X		Mme FONTAINE
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		M. VEYSSIERE

08 20

CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS A VETEMENTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention proposé par l'entreprise ACTIFRIP, proposant la collecte, la valorisation et le recyclage des vêtements et du linge de maison notamment au moyen de points d'apport volontaire,

Vu les propositions d'implantation après étude d'opportunité, à savoir sur l'Espace BORGES et sur le parking de la mairie,

Considérant que l'implantation de ces conteneurs à vêtements répondent à un besoin d'ordre solidaire et de développement durable,

Vu l'avis favorable de la commission Ville Durable du 17 mai 2022.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de M. Laurent de LAUNAY, Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'occupation précaire portant sur l'implantation de conteneurs à vêtements et tous les documents afférents.

Publiée le

Fait à Izon, le 24 mai 2022
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent 9'.

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.